



Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

Rapport d'orientation budgétaire 2022

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et constitue une formalité substantielle. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire, participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget. La discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote). Le débat sur les orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités devant permettre de discuter des orientations budgétaires de la structure et d'informer sur la situation financière de celle-ci, le tout afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.

Le DOB s'appuie notamment sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui, conformément aux articles L.2312-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, qui permet notamment de présenter les orientations budgétaires envisagées, les hypothèses de construction du budget et perspectives pour le projet de budget, des informations relatives à la structure et gestion de l'encours de la dette, la structure et l'évolution des effectifs

Sommaire

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021	2
1.1. Le contexte général budgétaire national	2
1.2. Les éléments plus spécifiques concernant le SM3A : des contractualisations d'ampleur avec ses principaux partenaires	2
2. ANALYSE RETROSPECTIVE	3
3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE	9
3.1. Dette au 31/12/2021 - 1 ^{er} janvier 2022	9
3.2. Capacité de désendettement	10
3.3. Evolution des annuités d'emprunt	10
4. PROJET DE BUDGET 2022 DU SM3A	11
4.1. Les recettes fixes du syndicat, en fonctionnement pour le bloc commun de compétences	11
4.2. Les charges fixes du syndicat relevant du bloc commun de compétences	12
4.3. Le résultat de la section de fonctionnement, le déficit reporté d'investissement et les restes à réaliser	12
4.4. Dépenses opérationnelles d'entretien ou d'investissement GEMAPI hors contractualisations	12
4.5. Pour la gestion du risque	13
4.6. Pour la gestion des milieux aquatiques (qualité de l'eau, quantité des ressources en eau et fonctionnalités des écosystèmes aquatiques)	14
Via le contrat Global	14
Au travers du contrat ENS (espaces naturels sensibles) - dont Natura 2000	15
4.7. Les subventions	16
4.8. FCTVA	16
4.9. Inscription d'un emprunt d'équilibre	16
4.10. Les opérations conduites dans le cadre des compétences optionnelles	16
4.11. Projection du budget 2022 du bloc commun de compétence	17
4.12. Evolution pluriannuelle 2023/2024/2025	19
5. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL	20
5.1. Situation au 31/12/2020	20

5.2. Perspective 2022	20
-----------------------------	----

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021

1.1. Le contexte général budgétaire national

L'année 2021 a de nouveau été marquée par les conséquences sanitaires et économiques de la crise de la covid-19, malgré un rebond économique notable qui s'accompagne de la sortie ou de l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises. C'est dans ce contexte que la Loi de finances pour 2022 a été bâtie, le Ministre de l'Economie et des Finances la qualifiant ainsi de budget « de relance, d'investissement et de normalisation ».

La Loi de finances pour 2022 s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques prévoyant notamment un ralentissement de la croissance et une réduction du déficit :

- En matière de croissance du PIB, si l'activité a été marquée en 2020 par une chute d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre (-8,0 %), l'exercice 2021 s'est lui aussi soldé par un record : +7,0 %, soit le meilleur taux de croissance depuis 52 ans. Le chiffre de la croissance devrait atteindre +3,6 % en 2022, d'après les dernières estimations de la Banque de France publiées fin décembre 2021.

- En matière de finances publiques, le gouvernement a également revu mi-janvier ses prévisions de déficit public. Celui-ci devrait ainsi s'élever à 7,0 % du PIB en 2021, et à 5,0 % en 2022. S'agissant de la dette, elle atteindrait, après actualisation, 115,3 % du PIB en 2021, et devrait se stabiliser autour de 113,5 % à la fin 2022

- En matière d'inflation, il est constaté une hausse importante des prix en 2021, qui devrait se poursuivre en 2022 dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Selon l'indice retenu (indice des prix à la consommation harmonisé ou non harmonisé, les économistes de l'INSEE et de la Banque de France tablent sur une inflation proche de 2,5 % pour 2022....ce qui devrait se traduire par une hausse automatique des dépenses du SM3A.

- Enfin, en matière d'emploi, l'INSEE estime dans sa note de conjoncture du 14 décembre dernier que le taux devrait refluer progressivement jusqu'à l'été 2022 pour atteindre 7,6 % de la population active. Depuis le début de la crise de la covid-19, l'Etat français a multiplié les plans d'aides et de soutien en direction de nombreux publics touchés par les conséquences sanitaires et économiques de la pandémie : prise en charge du chômage partiel, prêts garantis aux entreprises, dispositifs divers d'étalement de charges ont ainsi rythmé l'année 2020 et le premier semestre de l'année 2021.

1.2. Les éléments plus spécifiques concernant le SM3A : des contractualisations d'ampleur avec ses principaux partenaires

Outre la poursuite de contrats signés avant 2019 et la mise en œuvre de ses obligations en matière d'autorité GEMAPI, le budget 2022 du SM3A est fortement marqué par la mise en œuvre des 3 principaux contrats pluriannuels signés avec ses principaux financeurs que sont l'agence de l'eau, l'Etat et le Département en 2019 et 2020.

Contrat de territoire ENS alluvial avec le Conseil départemental de Haute-Savoie

Le Contrat ENS alluvial d'un montant total de dépenses de 25,2 millions d'€, dont 11,7 M € de subvention du Département est organisé autour de 56 actions et s'étend sur la période 2019-2023 (contrat signé le 20 mai 2019).

Le SM3A est maître d'ouvrage de 53 fiches-actions dont le total des dépenses est de 24,9 M€, subventionnée par le Département à hauteur de 11.45M d'€ ; certaines fiches actions sont également cofinancées par l'Agence de l'eau (3,9M d'€) et l'Etat (1.8 M d'€), portant ainsi le reste à charge du SM3A à 7.63M d'€.

Les actions sont organisées autour de 3 axes qui sont conformes à ceux de la stratégie « milieux » du SM3A :

- Maintenir et/ou restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés.
- Favoriser la reconquête de la biodiversité locale dans les habitats aquatiques et connexes et enrayer la disparition ces habitats.
- Améliorer et diffuser la connaissance des milieux aquatiques particuliers du territoire.

Un bilan à mi-parcours est à réaliser au 1er semestre 2022 pour ajuster les montants des actions dans une enveloppe globale maintenue. Il devra aussi tenir compte des nouvelles orientations du Département concernant sa politique sur les Espaces naturels sensibles.

Contrat global de bassin versant de l'Arve avec l'Agence de l'eau

L'agence a souhaité contractualiser ses engagements pour une période de 3 ans (2019-2021) avec l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans le secteur de l'eau (grand cycle, petit cycle, Arve pure) ; ce contrat a été signé le 28 juin 2019.

L'action du SM3A est retracée dans l'axe grand cycle et au titre d'Arve Pure.

Concernant le grand cycle, 50 actions sont prévues pour un total de 28,6 M € dont 14 actions relèvent du SAGE pour un montant d'environ 1 M d'€.

Le SM3A est maître d'ouvrage de 33 actions pour un total de 23.8M d'€ subventionnées à hauteur de 6.3M d'€ ; ces fiches actions sont également cofinancées par le Département (6.7M d'€) et l'Etat (998 K€ Md'€), portant ainsi le reste à charge du SM3A à 5.6Md€

Concernant le grand cycle intéressant le SM3A, le contrat s'organise autour des volets suivants :

- VOLET QUANTITE
- VOLET QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES
- VOLET MILIEUX AQUATIQUES : COURS D'EAU
- VOLET MILIEUX AQUATIQUES : ZONES HUMIDES
- VOLET EAUX PLUVIALES
- VOLET GOUVERNANCE

L'Agence de l'eau et les maîtres d'ouvrages actualisent leurs engagements financiers pour une durée de contrat qui doit être allongée jusqu'à fin 2023. Ce délai supplémentaire de 18 mois qui devrait être accordé aux vues des difficultés rencontrées à cause de la crise sanitaire ; permettrait de consommer l'enveloppe financière allouée.

PAPI (Programme d'action de Prévention des inondations) du territoire du SAGE de l'Arve n°2 (PAPI ARVE 2)

Le PAPI ARVE 2 a été labellisé en 2021

Il compte 40 actions pour un montant total de dépenses de 65.950 M€, dont 44.18 M€ de participations de l'Etat (subventions + participations) et porte sur la période 2020-2026

Le SM3A est maître d'ouvrage de 26 fiches-actions dont le total des dépenses est de 35,29 M d'€, subventionnée par l'Etat à hauteur de 15.24 M€ (reste à charge SM3A de 20.05 M€).

L'Etat est maître d'ouvrage de 4 fiches-actions pour un montant total de 27.78 M€ : le SM3A porte des actions pour le compte de l'Etat (financement 100% Etat).

L'Etat porte des actions directement pour un montant de 400K€

Les actions sont organisées autour de 7 axes.

Axe	Total Global	en % du total	MO SM3A	en % du tota
Personnel	360 000	0.5%	360 000	1.0%
1	820 000	1.2%	750 000	2.1%
2	300 000	0.5%	300 000	0.9%
3	180 000	0.3%		0.0%
4	400 000	0.6%		0.0%
5	600 000	0.9%		0.0%
6	10 350 000	15.7%	10 230 000	29.0%
7	52 940 000	80.3%	23 650 000	67.0%
Total hors personnel	65 590 000		34 930 000	
Total	65 950 000	100.0%	35 290 000	100.0%

2. ANALYSE RETROSPECTIVE

Pour le **bloc commun de compétences** (hors compétences optionnelles Arve pure, Fond air bois, Prime Chauffage Bois Annemasse Agglo, Fond air pour la CCAS, PPA2), rappelons que les compétences s'exercent sur un périmètre stabilisé depuis 2018 avec l'entrée du SIFOR au sein du SM3A.

2.1.1. Analyse rétrospective - section de fonctionnement :

Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS COMPETENCES OPTIONNELLES EN k€								
	REALISATION 2018	%	REALISATION 2019	%	REALISATION 2020	%	Realisation prévisionnelle 2021	%
Entretien des cours d'eau	1 491	35%	1 305	30%	1 454	33%	1 509	34%
Etudes / versements subventions techniques	411	10%	620	14%	558	13%	539	12%
Autres charges à caractère général (dépenses annexes aux projets technique + autres dépenses de structure + indemnités élus)	623	15%	617	14%	597	14%	546	12%
Charges de personnel et frais assimilés	1 526	36%	1 578	36%	1 591	36%	1 675	38%
Charges financières actuelles	233	5%	287	7%	163	4%	130	3%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors compétences optionnelles)	4 284		4 407		4 363		4 399	

Auxquelles s'ajoutent (en k€)

Dépenses réelles de fonctionnement Prime Chauffage Bois	24 k€
Dépenses réelles de fonctionnement Arve Pure	126k€
Dépenses réelles de fonctionnement PPA	69k€
Dépenses réelles de fonctionnement Fonds air bois	128k€
Dépenses réelles de fonctionnement Fonds air CCAS	24k€

SOIT TOTAL DEPENSES REELES DE FONCTIONNEMENT 2020 BUDGET GENERAL	4 770€
---	---------------



Les dépenses liées à l'**entretien du patrimoine alluvial** (cours d'eau et travaux de fonctionnement liés) passent entre 2018 et 2021 de 1 491 K€ à 1 509K€ ; elles représentent le cœur des missions du SM3A, ce qui a été confirmé avec la compétence GEMAPI et comptent pour un tiers des dépenses de fonctionnement. Il faut noter que sur l'exercice budgétaire 2018 plus de 550 000€ étaient liés aux crues du début de l'année ; cet élément ainsi pris en compte ces dépenses sont donc en progression sur la période.



Les **études de fonctionnement** sont consacrées principalement aux études prévues dans le cadre du PAPI (connaissance et réduction du risque d'inondation) aux études relevant du contrat ENS, du contrat global, du contrat ENS, ainsi que les VTA sur les systèmes d'endiguement.



En valeur relative, les **dépenses de personnel** restent relativement stables. Elles sont soutenues pour partie par les partenaires du SM3A (notamment l'Agence de l'eau, l'Etat, le Département, le Feder et l'Etat).



Les **charges financières** après avoir augmenté en 2019 (régularisation des rattachements des intérêts à l'exercice en cours (ICNE)) ont baissé nettement sur les exercices 2020,2021 parallèlement au désendettement du syndicat.

Les **autres charges de fonctionnement** à caractère général ou de gestion courante (dépenses techniques annexes, frais de structure, indemnités des élus) ont tendance à diminuer en valeur comme en volume suite au renouvellement de plusieurs contrats relatifs aux charges générales du syndicat.

Hors tronc commun de compétences, **les compétences « optionnelles »** sont financées dans le cadre des procédures contractuelles autonomes financièrement puisque l'ensemble des dépenses sont supportées par les tiers partenaires :



Pour la **Prime chauffage bois (PCB) (territoire d'Annemasse Agglo)**, les primes des bénéficiaires étant versées directement par Annemasse Agglo, l'essentiel des dépenses couvre les dépenses de personnel de l'agent consacrée à la mission, d'un forfait de frais de structure. Pour information, environ 74 dossiers ont été instruits sur l'année.

Pour **Arve pure**, en 2021, les dépenses couvrent essentiellement les charges de coordination du dispositif animé par les chargés de missions territoriaux (charges de personnel, frais de structure et de communication sur le dispositif) ainsi que les dépenses liées portant sur la qualité de l'eau, la définition d'une stratégie de réduction des rejets polluants et enfin des frais de formation aux diagnostics de sites.



Pour le **PPA 2**, les dépenses couvrent essentiellement les dépenses liées à l'animation du dispositif (charges de personnel notamment) et les dépenses de communication (supportés intégralement par l'ADEME)

Pour le **Fonds air bois (FAB)**, les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses liées à l'animation et la communication autour du dispositif et les dépenses du poste de renfort sur une partie de l'année.

Pour le **fond air bois sur la CCAS**, les primes des bénéficiaires étant versées directement par la CCAS, l'essentiel des dépenses couvre les dépenses de personnel de l'agent consacrée à la mission, d'un forfait de frais de structure. Pour information, environ 40 dossiers ont été instruits sur l'année.

Recettes réelles de fonctionnement :

RECETTES REELES DE FONCTIONNEMENT HORS COMPETENCES OPTIONNELLES EN k€								
	REALISATION 2018	%	REALISATION 2019	%	REALISATION 2020	%	Realisation prévisionnelle 2021	%
Contribution des structures membres (dont participation CCPR BV Fier + CCG)	5 845	76%	5 934	89%	5 953	83%	5 997	83%
Subvention de fonctionnement (dont postes)	1 208	16%	666	10%	964	13%	908	13%
Autres recettes de fonctionnement	641 *	8%	64	1%	260	4%	329	5%
Recettes réelles de fonctionnement (hors compétences optionnelles)	7 694		6 664		7 177		7 234	

*

Recette exceptionnelle de
556k€ concernant un
ancien contentieux

Auxquelles s'ajoutent (en k€)

Recettes réelles de fonctionnement Prime Chauffage Bois	24
Recettes réelles de fonctionnement Arve Pure	119
Recettes réelles de fonctionnement PPA	90
Recettes réelles de fonctionnement Fonds air bois	42
Recettes réelles de fonctionnement Fonds air CCAS	24

SOIT TOTAL RECETTES REELES DE FONCTIONNEMENT 2020 BUDGET GENERAL	7533 K€
---	----------------



Concernant les **contributions des structures membres** au bloc commun de compétence qui représente la très large majorité des recettes de fonctionnement elles sont déterminées sur la période par le même principe (participation solidaire à l'échelle du bassin versant sur la base de 16€ par habitant selon les populations DGF actualisées annuellement)



Les **subventions de fonctionnement demeurent importantes** ; elles portent essentiellement sur les postes (subventions notamment de l'Agence de l'eau, de l'Etat dans le cadre du PAPI, du FEDER pour le contrat vert et bleu, et du département pour la biodiversité) et pour les études de fonctionnement ; elles peuvent connaître des variations annuelles en fonction du rythme de versement des acomptes par les financeurs.



Concernant les autres recettes de fonctionnement leurs évolutions peuvent être un peu erratiques (notamment en raison de l'évolution des recettes exceptionnelles et remboursement de personnel en raison des absences en grande partie imprévisibles).

Au niveau des compétences optionnelles, il convient de noter :

- **Pour le fond air de la CCAS** : le financement est intégralement assuré par la CCAS
- **Pour ARVE PURE** : les montants des contributions des structures signataires sont constants depuis 2014, l'Agence de l'eau soutient le financement du poste de la chargée de mission ainsi que les principales études lancées en accompagnement du soutien financier du Département, de l'Agence de l'eau et le Canton de Genève.

- **Pour le PPA 2** : les dépenses liées aux frais de personnel et frais de structure sont financées par l'ADEME (36% des dépenses) le département (32%) et 32% par les communautés de communes du territoire concerné et la mairie de Chatillon. Les dépenses de communication sont financées à 100% par l'ADEME.
- **Pour le Fond Air bois** : Pour mémoire, les dépenses sont financées par l'ADEME (50% des dépenses), le Conseil départemental (16.66%), le Conseil régional (16.66%), et les structures concernées (16.66%). Les rythmes de perception des acomptes et solde des participations financières étant variables selon les financeurs, ses pourcentages varient dans l'exécution annuelle.
- **Pour la Prime chauffe bois** : le financement est intégralement assuré par Annemasse Agglo.

Epargne brute :

L'épargne brute (pour le bloc commun de compétences) reste élevée pour l'année 2021 permettant ainsi au syndicat de dégager une marge financière suffisante pour financer des projets relevant de l'investissement. Il convient de rappeler que l'année 2018 présentait une recette exceptionnelle de 556k€ suite à décision judiciaire favorable au syndicat ; elle a été neutralisée ici pour ne pas fausser l'analyse de l'évolution de la CAF Brute.

Evolution CAF brute				
	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (hors recette exceptionnel liée à la résolution d'un contentieux)	7 138	6 664	7 177	7 234
Dépenses réelles de fonctionnement	4 284	4 407	4 363	4 399
CAF brute (après neutralisation de la recette exceptionnelle)	2 854	2 257	2 814	2 835

L'analyse du tableau souligne que, excepté l'année 2019, la CAF brute reste relative stable sur la période considérée.

2.1.2. Analyse rétrospective - Section d'investissement :

Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT HORS COMPETENCES OPTIONNELLES EN k€								
	REALISATION 2018		REALISATION 2019		REALISATION 2020		Realisation prévisionnelle 2021	
Frais d'études	938	12%	909	9%	763	12%	910	7%
Travaux en cours	4 692	60%	6 823	69%	3 464	53%	7 787	63%
Opération sous mandat	506	6%	552	6%	392	6%	2 406	19%
Sous Total études & travaux	6 136	79%	8 284	83%	4 619	71%	11 103	89%
Emprunts actuels	1 354	17%	1 379	14%	1 586	24%	1 064	9%
Autres immobilisations incorporelles	9	0%	29	0%	18	0%	16	0%
Subvention d'équipement	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Immobilisations corporelles (dont foncier)	302	4%	179	2%	313	5%	245	2%
Autres		0%	50	1%	-	0%	-	0%
Total dépenses réelles d'investissement (hors compétences optionnelles)	7 801		9 921		6 536		12 428	
<i>Pour information : Dépenses investissement hors emprunt</i>	<i>6 447</i>		<i>8 542</i>		<i>4 950</i>		<i>11 364</i>	

Auxquelles s'ajoutent (en k€)

Dépenses réelles d'investissement Prime Chauffage Bois	0
Dépenses réelles d'investissement Arve Pure	3
Dépenses réelles d'investissement PPA	0
Dépenses réelles d'investissement Fonds air bois (dont aides aux particuliers)	962
Dépenses réelles d'investissement Fonds air CCAS	0

SOIT TOTAL DEPENSES REELES D'INVESTISSEMENT 2020 BUDGET GENERAL

13 390 K€



Les dépenses liées aux travaux augmentent fortement en valeur depuis 2018 (sauf durant l'année 2020 en raison du contexte sanitaire qui a engendré des retards dans la mise en œuvre de plusieurs chantiers et le report des municipales, et de l'élection l'exécutif du SM3A ce qui a retardé la concertation et décision pour certains dossiers) ; elles représentent plus de 60% des dépenses réelles d'investissement.

En 2021, les principales dépenses (sous maîtrise d'ouvrage SM3A) concernent :

Aménagement du torrent de la Griaz aux Houches	Arve amont	1 472 k€
Reprise des seuils du Bonnant dans la traversée de St Gervais	Arve amont	383 k€
Restauration du Foron en amont du pont de Fossard	Arve aval	208 k€
Mise à niveau du SE de la Chatelaine et renaturation de l'Arve	Arve aval	1 432k €
Restauration morphologique du Foron Puplinges Ambilly Ville la Gd (tranche 2)	Arve aval	1 497 k€
Mise à niveau des SE de protection de Samoëns contre les crues	Giffre Risse	2148k€ €
Réfection des digues de Bonneville Ayze	Arve médian	220k €

Les études restent relativement stables sur la période (hors 2020 pour les raisons exposées précédemment) ; elles concernent essentiellement les études préalables et procédures règlementaires préalables aux travaux, ainsi que les études de danger sur les systèmes d'endiguement relatives aux systèmes d'endiguement (décret digues).

Les opérations pour le compte de tiers (opérations sous mandat pour lesquelles le SM3A la maîtrise d'œuvre a été déléguée au SM3A ou dans les situations de maîtrise d'ouvrage partagée pour lesquelles le SM3A a été désigné maître d'ouvrage unique) : pour 2021, il s'agit essentiellement des opérations réalisées sur les systèmes d'endiguement de l'Etat (337k€), les travaux retrait de la décharge de la RD9 à Arenthon pour l'Etat (793k€), du système d'endiguement de la Chatelaine (parties Etat-ATMB-Annemasse Agglo : 1 009k€), de sécurisation de la GRAIZ (pour la partie CCVCMB : 45k€), de protection de la commune de SAMONES (pour la partie communale : 163k€), pour la création d'un batrachoduc (Annemasse Agglo et commune Cranves Sales : 57k€)

Au niveau des compétences optionnelles, il convient de noter :

- Pour le fond air bois vallée de l'ARVE : les dépenses concernent les primes versées aux bénéficiaires.

Recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS COMPETENCES OPTIONNELLES EN k€								
	REALISATION 2018		REALISATION 2019		REALISATION 2020		REALISATION prévisionnelle 2021	
Subventions d'investissement	3 323	78%	1 981	24%	2 847	70%	5 446	54%
Emprunts	-	0%	4 750	58%	-	0%	1 065	11%
FCTVA	480	11%	736	9%	773	19%	1 201	12%
Autres recettes d'investissement	144	3%	21	0%	37	1%	-	0%
Opération sous mandat	321	8%	692	8%	400	10%	2 358	23%
Total recettes réelles d'investissement (hors compétences optionnelles)	4 268	100%	8 180	100%	4 057	100%	10 070	100%
<i>Pour information : Recettes investissement hors emprunt</i>	4 268		3 430		4 057		9 005	

Auxquelles s'ajoutent (en k€)

Recettes réelles d'investissement Prime Chauffage Bois	0
Recettes réelles d'investissement Arve Pure	0
Recettes réelles d'investissement PPA	17
Recettes réelles d'investissement Fonds air bois (primes fonds air bois)	1222
Recettes réelles d'investissement Fonds air CCAS	0

SOIT TOTAL RECETTES REELES D'INVESTISSEMENT 2021 BUDGET GENERAL

11 309 K€

(hors affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année 2020 en section d'investissement)

Les subventions d'investissement sont corrélées aux dépenses d'investissement (subventions et remboursements) mais connaissent un décalage dans leur perception en fonction des modalités de versement des financeurs ; ainsi convient-il de souligner que l'augmentation des dépenses d'investissement a engendré une évolution marquée des recettes.

Il convient ici de souligner le poids important des subventions d'investissement dans le budget du SM3A (contrairement aux situations budgétaires de la plupart des collectivités territoriales) ; sur la période, elles représentent environ 59% des dépenses d'investissement hors taxes (hors remboursement emprunt et opérations pour compte de tiers), 50% des dépenses TTC

Au niveau des emprunts, il convient de souligner la souscription d'un nouvel emprunt important de 4 700k d'€ en 2019 et d'un emprunt plus modeste de 1 065k€ en 2021.

La tendance notée pour les dépenses relatives aux opérations pour compte de tiers est logiquement remarquée pour les recettes.

Le SM3A perçoit le FCTVA avec un décalage de deux ans. L'augmentation du FCTVA sur la période est liée à l'augmentation des travaux.

Au niveau des compétences optionnelles, il convient de noter :

- **Pour le Fond air bois vallée de l'Arve**, les recettes concernent les participations des différents financeurs aux primes versées.
- **Pour le PPA2** il s'agit de recettes liées aux dépenses 2019-2020 liées à la création du poste

2.1.3.L'épargne nette (CAF nette)

L'épargne nette pour le bloc commun de compétences (appelée aussi capacité d'autofinancement – ou « CAF nette ») correspond à l'épargne brute amputée du remboursement du capital de la dette.

Cet indicateur doit être mesuré avec prudence pour le SM3A considérant la part importante des recettes d'investissement :

Evolution CAF nette				
	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (hors recette exceptionnel liée à la résolution d'un contentieux)	7 138	6 664	7 177	7 234
Dépenses réelles de fonctionnement	4 284	4 407	4 363	4 399
CAF brute (après neutralisation de la recette exceptionnelle)	2 854	2 257	2 814	2 835
Remboursement capital	1 354	1 379	1 586	1 065
Epargne nette (après neutralisation de la recette exceptionnelle)	1 500	878	1 228	1 770

L'épargne nette du SM3A a augmenté en 2021 en raison de la baisse de la charge d'emprunt marquée en 2021

2.1.4.Situation de clôture globale au 31/12/2021

Dans l'attente du compte de gestion du comptable public, au vu des résultats provisoires d'exécution budgétaire, l'année 2021 s'achève sur les résultats suivants :

	Budget global	PCB	ARVE PURE	PPA2	FAB	FACCAS	BLOC COMMUN
Recettes de fonctionnement réalisés 2021	7 534 268.13 €	24 683.45 €	119 480.86 €	90 408.25 €	42 292.48 €	24 201.25 €	7 233 201.84 €
Dépenses de fonctionnement réalisés 2021	5 300 850.58 €	24 464.32 €	126 167.54 €	69 170.94 €	128 950.32 €	24 222.25 €	4 927 875.21 €
Résultat d'exécution	2 233 417.55 €	219.13 €	-6 686.68 €	21 237.31 €	-86 657.84 €	-21.00 €	2 305 326.63 €
Excedent de fonctionnement reporté	1 938 869.80 €		88 291.69 €	4 951.62 €			1 845 626.49 €
Résultat de fonctionnement cumulé	4 172 287.35 €	219.13 €	81 605.01 €	26 188.93 €	-86 657.84 €	-21.00 €	4 150 953.12 €
	Budget global	PCB	ARVE PURE	PPA2	FAB	FACCAS	BLOC COMMUN
Recettes d'investissement réalisés 2021	14 940 934.02 €	346.34 €	160.00 €	17 424.10 €	1 222 338.02 €	260.01 €	13 700 405.55 €
Dépenses d'investissement réalisés 2021	13 553 592.84 €		2 825.58 €		962 729.88 €		12 588 037.38 €
Résultat d'exécution	1 387 341.18 €	346.34 €	-2 665.58 €	17 424.10 €	259 608.14 €	260.01 €	1 112 368.17 €
Résultat d'investissement reporté	-2 952 585.32 €	144.45 €	2 870.07 €	-16 372.81 €	-538 012.87 €	-120.62 €	-2 401 093.54 €
Résultat d'investissement cumulé	-1 565 244.14 €	490.79 €	204.49 €	1 051.29 €	-278 404.73 €	139.39 €	-1 288 725.37 €

Ainsi, au niveau du budget général, l'excédent de la section de financement (4 172 287.35€) permet à la fois de combler le déficit d'investissement (1 565 244.14 €) et de dégager un excédent positif de 2 607 043.21€.

Le solde des restes à réaliser est fortement négatif ; dans le cadre du budget primitif 2022 (1 538 194.96€) ; il devra être comblé via l'excédent dégagé

	Budget global	PCB	ARVE PURE	PPA	FAB	FACCAS	BLOC COMMUN
Reste à réaliser Recettes	3 068 182.15 €				649 862.69 €		2 418 319.46 €
Reste à réaliser Dépenses	4 606 377.11 €						4 606 377.11 €
Soldes reste à réaliser	-1 538 194.96 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	649 862.69 €	0.00 €	-2 188 057.65 €

3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

3.1. Dette au 31/12/2021 - 1^{er} janvier 2022

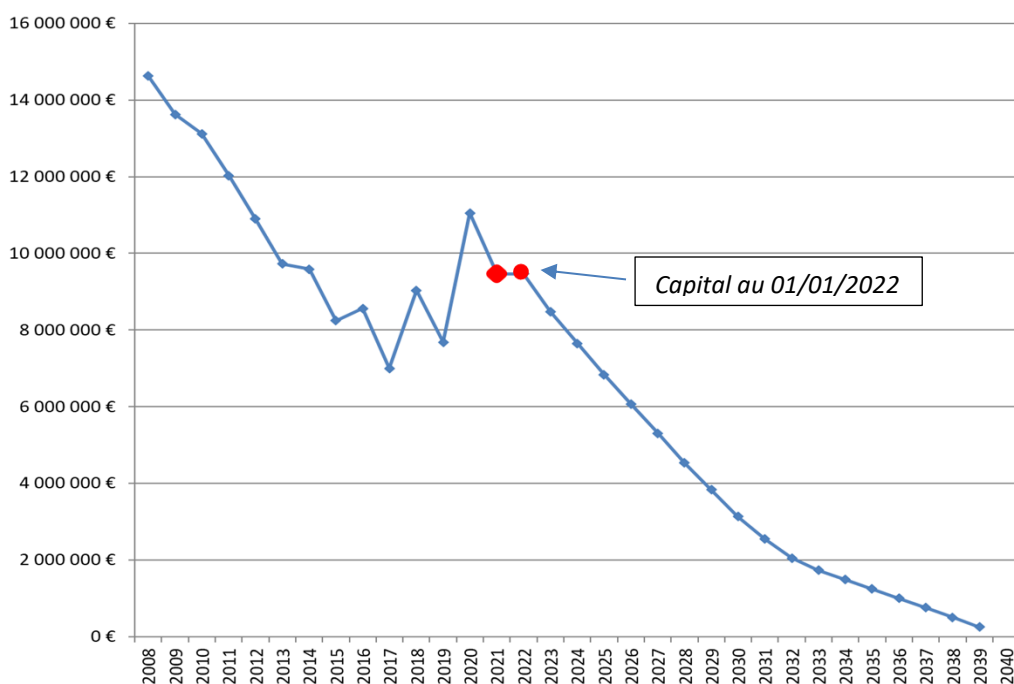
Durant le mandat 2008-2014, le SM3A s'était attaché à améliorer sa situation financière et ses capacités d'investissement en diminuant son endettement : au 1^{er} janvier 2008, le capital étant restant dû était de 14 628 949.24€ ; il n'était plus que de 9 583 514.66€ au 1^{er} janvier 2014

Le mandat 2014-2020 a souhaité se montrant volontariste au niveau des investissements tout en contenant le niveau d'endettement en souscrivant des emprunts pour financer des gros projets (emprunts en 2015,2017,2019,2021).Au 1^{er} janvier 2018, l'intégration du SIFOR a entraîné de plein droit la reprise par le SM3A de l'actif et du passif relevant précédemment du SIFOR, entraînant une augmentation de l'endettement de 1 536 367.87€ (l'intégration du SIFOR a engendré également une augmentation des contributions au bloc commun de compétences).

Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû était est de 9 463 286.27 € ; ainsi, entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} janvier 2021, le syndicat s'est désendetté de 5 165 662.97€, tout en maintenant une politique d'investissement vigoureuse. Il faut aussi souligner que durant la période les ressources propres du SM3A ont fortement augmenté avec l'extension de son périmètre d'intervention et la prise de compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant (2017/2018). Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022, le niveau d'endettement en valeur absolue est resté quasiment stable (01/01/2014 : 9 583 514.66€ - 01/01/2022 : 9 583 514.66 €)

Sans souscription de nouvel emprunt, la dette serait intégralement éteinte en 2 040 selon les données présentées ci-dessous :

Evolution de l'extinction de la dette



	Capital restant du au 01/01
2022	9 463 286.27 €
2023	8 480 092.24 €
2024	7 650 398.52 €
2025	6 836 122.52 €
2026	6 072 212.37 €
2027	5 304 495.34 €
2028	4 532 933.74 €
2029	3 834 466.14 €
2030	3 132 077.39 €
2031	2 544 487.90 €
2032	2 045 093.42 €
2033	1 731 969.19 €
2034	1 489 262.62 €
2035	1 245 000.24 €
2036	999 172.08 €
2037	751 768.11 €
2038	502 778.22 €
2039	252 192.24 €
2040	0.00 €

Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, la dette du SM3A est donc composée uniquement d'emprunts bancaires (15) dont 11 à taux fixes (représentant 99.03 % de la dette au 01/01/2021) et 3 à taux variables simples (0.97% de la dette).

L'année 2021 a continué à être caractérisée par des taux d'intérêts particulièrement bas. Le contexte de forte inflation constatée fin 2021 et escomptée pour 2022 laisse prévoir une augmentation des taux d'intérêt. Considérant le très faible poids des emprunts à taux variables dans la dette du SM3A, toute évolution des taux d'intérêt n'aura qu'un impact particulièrement faible sur les annuités à rembourser, d'autant plus que ces emprunts arrivent à échéance entre 2022 et 2023

Ainsi au 1^{er} janvier 2021, tous les emprunts du SM3A relèveront de la catégorie « A1 » de la Chartre de Gissler*

*grille obligatoire classant les emprunts des collectivités selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. La catégorie A1 représente la classe où les indices servant au calcul des intérêts et la formule de calcul des intérêts sont les plus simples et ceux générant moins d'incertitudes.

3.2. Capacité de désendettement

Un des indicateurs employés pour mesurer l'endettement des collectivités locales et leurs établissements publics est la « **capacité de désendettement** » (Capital restant dû / Capacité d'autofinancement) qui permet d'exprimer le nombre d'années nécessaires au remboursement du capital restant dû si la structure consacrait l'intégralité de son autofinancement à rembourser la dette.

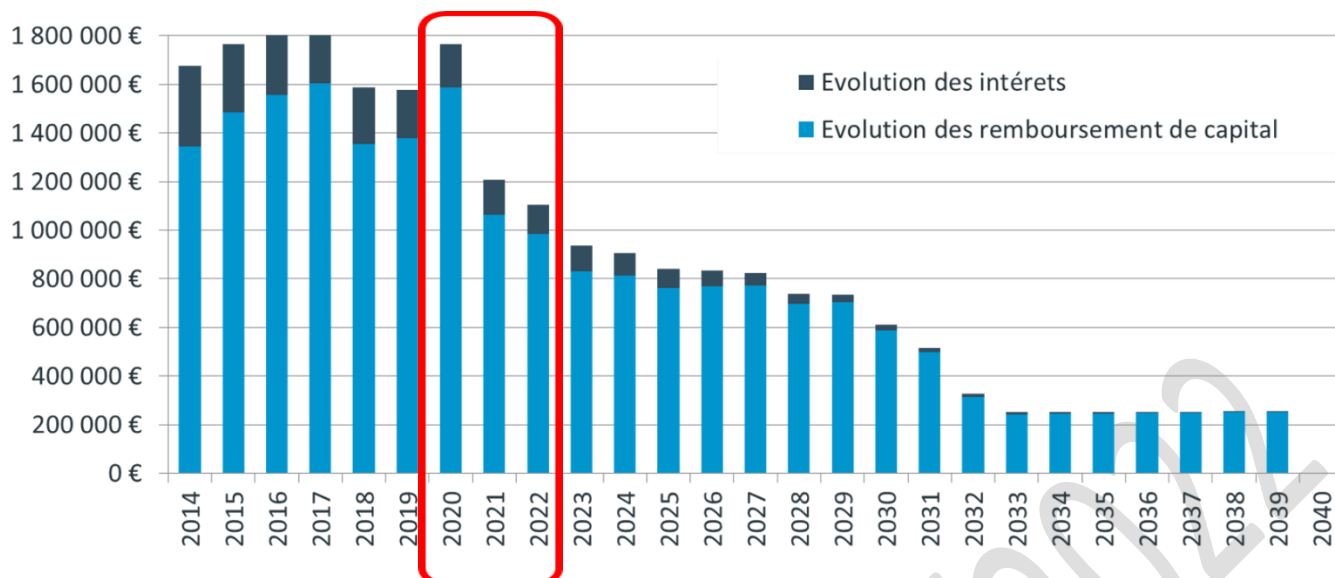
Si cet indicateur doit être utilisé avec prudence pour le SM3A en raison du poids important des subventions d'investissement par rapport aux structures publiques, il relève cependant que le **syndicat dispose de capacités d'investissement solides**, et que **sa dette n'est pas une entrave aux investissements futurs**.

Capacité de désendettement				
	2018	2019	2020	2021
Capital restant dû au 31/12 (en k€)	7 678	11 048	9 462	9 463
CAF brute (en k€) (après neutralisation de la recette exceptionnelle)	2 854	2 257	2 814	2 835
Capacité désendettement (en années)	2.7	4.9	3.4	3.3

Ainsi, considérant les résultats d'exécution du budget 2021, le SM3A mettrait 3.3 années à rembourser l'intégralité de son emprunt s'il consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement à cela. A titre de comparaison :

- la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 définit comme plafond national de référence défini pour les communes et EPCI de fiscalité propre en termes de capacité de désendettement à 12 ans
- pour information, en 2020 pour les leurs groupements à fiscalité propre la moyenne de désendettement s'établit à 5.0 années

3.3. Evolution des annuités d'emprunt



Entre 2020 et 2022, le montant de l'annuité d'emprunt a largement baissé tant en capital qu'en intérêts

4. PROJET DE BUDGET 2022 DU SM3A

Le budget 2022 peut s'envisager en se basant sur les hypothèses ci-dessous :

- Inscription au budget primitif de l'excédent de fonctionnement et des résultats d'investissement reportés
- Inscription des restes-à-réaliser en dépenses et en recettes
- Inscription de la participation des structures membres (17.50 €/hab DGF à l'échelle du bassin versant)
- Inscription des dépenses obligatoires (remboursement de l'emprunt et des charges financières liées, dépenses de personnel, indemnités des élus, dépenses d'amortissement et de provisions notamment, frais de structure...)
- Inscription dépenses de fonctionnement ou d'investissement liées à l'exercice de la compétence GEMAPI avec la perspective liée aux nouveaux plans de gestion (nouvelles DIG)
- Inscription des opérations en dépenses et en recettes prévus au sein des contrats en cours ou prochainement signés (PAPI1, PAPI 2, Contrat global avec l'Agence de l'eau, Contrat ENS, Contrat vert et bleu)
- Poursuite des opérations pour compte de tiers en cours (dont notamment les opérations sur les systèmes endiguement ETAT)
- Inscription du FCTVA attendu
- Inscription d'un emprunt pour financer les investissements
- Poursuite des compétences optionnelles selon les modalités des conventions

4.1. Les recettes fixes du syndicat, en fonctionnement pour le bloc commun de compétences

Au titre des **invariants**, figurent les **participations syndicales de ses membres**, établies sur la base de 17.50€/habitant DGF (population DGF actualisée annuellement comme définit en décembre 2021).

- Conformément à la délibération n° D2021-06-05 le syndicat appellera en 2020 une participation à hauteur de **6 577 784 €**.

Il convient d'ajouter à ce montant la participation de la CCPR au titre de l'exercice par le SM3A de la compétence GEMAPI sur la partie de son territoire située hors bassin versant de l'ARVE (convention), ainsi que la participation de la communauté de communes du Genevois concernant certaines dépenses globales du SAGE, du PAPI et du contrat global.

4.2. Les charges fixes du syndicat relevant du bloc commun de compétences



Les 3 postes de dépense principaux concernent :

- **Les frais d'ordre général** (maintenance informatique, carburant, locations mobilières...) estimées à 452 K€
- **Les indemnités des élus** : 135K€
- **Les frais de RH** pour le bloc commun de compétences : 1 748k€
- **La dette** : 1 109K€ = 984k€ + 125k€ (capital + intérêts) et les crédits liés à la ligne de trésorerie (3k€). Ces sommes sous issues des obligations des emprunts souscrits précédemment. Elles seront réévaluées en cas de souscription de nouvel emprunt

4.3. Le résultat de la section de fonctionnement, le déficit reporté d'investissement et les restes à réaliser

Au niveau du budget total du SM3A (données budget total : bloc commun de compétences + compétences optionnelles), une affectation provisoire du résultat (de fonctionnement) estimé à 4 150K € serait proposée :

- Affectation d'une partie du résultat en section d'investissement : 3 100 K€
- Report d'une partie du résultat en section de fonctionnement : 1 050K€

Cette répartition pourrait être modifiée lors de l'élaboration du budget, tout en couvrant le besoin de financement de la section d'investissement.

Le déficit estimé au 31/12/21 pour la section investissement serait de 1 289K€ à reporter au budget 2022

Les restes à réaliser des dépenses d'investissement doivent être repris pour un montant de 4 606K€ en dépenses et de 2 418K€ en recettes, soit un solde négatif de 2 188k€

4.4. Dépenses opérationnelles d'entretien ou d'investissement GEMAPI hors contractualisations

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement identifiées dans le projet de budget 2022 correspondent à la quatrième année de la perspective pluriannuelle de l'exercice du tronc commun de compétences « GEMAPI ».

La mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMAPI nécessite des dépenses annuelles d'entretien dont le montant devrait être relativement constant à terme mais qui sont en phase de croissance compte tenu de l'élaboration progressive des plans de gestion boisements et matériaux solides (DIG), hors crues et calamités, et des dépenses d'investissement pour des opérations d'envergure.

A noter que 2022 sera l'année des enquêtes publiques pour les plans de gestions boisements et matériaux solides sur bassins versants Giffre, Arve Amont et Arve aval. Ces plans de gestions qui seront déclarés d'intérêt général permettront d'intervenir sur la totalité du réseau hydrographique du bassin versant de l'Arve et de l'eau Noire.

Au titre du budget 2022, des enveloppes financières sont prévues :

- en fonctionnement pour :
 - ✓ la restauration de la ripisylve, la lutte contre les espèces végétales invasives,
 - ✓ l'entretien des gabarits hydrauliques des lits et curage de bacs / plages de dépôt des ouvrages
 - ✓ ainsi que pour les études de définition des plans de gestion,
 - ✓ l'entretien des accès aux ouvrages ou à la rivière, dont chemins de desserte
 - ✓ l'entretien des équipements d'hydrométrie
- En investissement pour :
 - ✓ Procéder à des réparations d'ouvrages de protection de berge ou de seuils, distincts des systèmes d'endiguement

Plus spécifiquement il est prévu :

- Pour Arve Amont
 - ✓ Les études et les frais pour la DIG gestion boisements et matériaux Arve amont (Arve et affluents)

- ✓ La mise en œuvre des plans de gestions matériaux sur les bassins versant du Bonnant, de la Bialle, du Reninges, de l'Arve
- ✓ Réalisation des travaux sur le Merderey et la poursuite des travaux sur le Nant Gibloux (Passy)
- ✓ Réalisation d'une plage de dépôts sur les affluents de la Bialle
- Pour Arve Aval :
 - ✓ La mise en œuvre du plan de gestion boisements et matériaux
 - ✓ Travaux sur les plages de dépôts de certains affluents : Méran (Saint-Cergues)
 - ✓ Les études et les fais pour la DIG Boisements et matériaux pour l'Arve et ses affluents
 - ✓
- Pour le Giffre :
 - ✓ La mise en œuvre du plan de gestion boisements et matériaux.
 - ✓ Les travaux de stabilisation du pied de berge et du talus du Verney à Morillon
 - ✓ Les études et les frais pour le renouvellement de la DIG gestion boisements et matériaux sur l'ensemble du bassin versant Giffre
- Pour la Menoge
 - ✓ La mise en œuvre du plan de gestion boisements et matériaux
 - ✓ Travaux de protection de berge au lieu-dit Grand Noix à Fillinges
- Pour le Borne, Foron de la Roche et Nant de Sion:
 - ✓ La mise en œuvre du plan de gestion sur le Borne
- Pour Arve Médian
 - ✓ Les études et les fais pour la DIG Boisements et matériaux pour l'Arve et ses affluents
 - ✓ Travaux de réfection de la plage de dépôt du Goret

4.5. Pour la gestion du risque

PAPI « première génération » (2013 - 2019) et PAPI 2 (juillet 2020 - 2026)

A l'échelle du bassin, les dépenses prévisionnelles sont affectées :

- pour l'ensemble des ouvrages du SM3A ou de l'Etat à :
 - ✓ une surveillance régulière de chacun d'entre eux,
 - ✓ la réalisation de VTA (visites techniques approfondies)
 - ✓ la poursuite des études de Dangers (EDD)
 - ✓ ainsi que la mise en œuvre de travaux conservatoires sur les ouvrages (réparations) au-delà des entretiens courant de la végétation.
- A la maintenance d'un réseau de stations de mesure des débits de crues (hydrologie) ainsi que la pose de repères de crue
- A des études de caractérisation des territoires et actions à mettre en œuvre

Pour le reste, les actions majeures se déclinent par territoires de la manière suivante :

- Pour Arve Amont :
 - ✓ Finalisation des travaux de sécurisation du torrent de la Griaz (Les Houches)
 - ✓ Etudes de conception des ouvrages pour la protection du hameau des Tines et de la Glières (Chamonix),
 - ✓ Finalisation des EDD des systèmes d'endiguement de Chamonix
 - ✓ Poursuite des études de conception des ouvrages de protection contre les crues du torrent de Bionnassay (Saint-Gervais)
- Pour Arve Médian
 - ✓ Finalisation des dossiers réglementaires nécessaires à l'opération de protection de Magland contre les crues de l'Arve
 - ✓ Etude de conception pour la renaturation et la reprise du système de protection de l'Englennaz (Cluses)
 - ✓ Etudes de conception des travaux de reprise des systèmes d'endiguement de Bonneville/Ayze/St Pierre – digues Etat et SM3A

- Pour Arve Aval
 - ✓ Finalisation des travaux de mise en conformité du SE de la Chatelaine pour le compte de l'Etat et restauration morphologique de l'espace rivière
- Pour le Giffre
 - ✓ Finalisation des travaux de sécurisation des systèmes d'endiguement du Clévieux (Samoëns) ainsi que de la plaine de l'Etteley/Sage / bois aux Dames
 - ✓ Etudes de conception pour la protection des enjeux et restauration de la ZEC du Vernay des Thézières (Taninges)
 - ✓ Etudes de conception des ouvrages de protection du centre-bourg et de la plaine de la Glière (Sixt Fer à Cheval)
- Pour la Menoge
 - ✓ Travaux de protection contre l'érosion de berge au Grand Noix
- Pour le Borne et les Forons (la Roche, Reignier)
 - ✓ Etudes de conception de 3 plages de dépôt au Grand-Bornand

4.6. Pour la gestion des milieux aquatiques (qualité de l'eau, quantité des ressources en eau et fonctionnalités des écosystèmes aquatiques)

La stratégie milieux du SM3A, votée en 2019, se décline au travers de différentes politiques publiques et procédures contractuelles en cours :

- Contrat Espace naturels Sensibles « Alluvial » (2019-2024)
- Contrat Global de l'Arve avec l'agence de l'eau (2019/2022)
- Contrat Vert Bleu (2017/2021)
- Natura 2000
- Contrat ENS Plateau des Bornes (zones humides) (2020/2025)
- Ainsi que sur les appels à projets ponctuels (ex : appel à projet Biodiversité)

A noter que le contrat de rivière Giffre et Risse, arrivé à son terme, permet encore de financer des opérations.

Ainsi via ces procédures, différents projets sont mis en œuvre par le SM3A.

Via le contrat de rivière Giffre et Risse (2012 - 2019)

Bien qu'arrivé à échéance, le **contrat de rivière Giffre Risse** permet encore cette année de financer les dernières actions en cours et à finaliser (les travaux pouvant être poursuivi sur les exercices suivants).

Les trois dernières actions qu'il reste à conduire sont :

- La restauration des espaces de mobilités et la remobilisation des sédiments du Giffre – Opération secteur confluence Arve/Giffre (négociations foncières en cours)
- la MOE torrent de l'Arpettaz en co-maitrise d'ouvrage avec la commune des Gets, pour le premier tronçon de mise en œuvre (actions reconduite au contrat global).
- La restauration du Hisson (étude de faisabilité à finaliser)

Une fois les subventions attendues perçues, ces opérations se poursuivront le cas échéant dans le cadre du nouveau contrat global, en cours.

Via le contrat Global

Concernant les actions du grand cycle de l'eau (hors SAGE)

- Pour l'Arve Amont :
 - ✓ Opération de restauration morphologique des affluents de l'Arve à Servoz,
 - ✓ Etude de définition d'un schéma de restauration morphologique de l'Arve médiane (Passy/ Magland),
 - ✓ Travaux de restauration de la zone humide des Nants de Grassenières
 - ✓ Restauration des continuités piscicoles sur le Torrent de l'Ugine aval
- Pour Arve Aval
 - ✓ Poursuite de travaux de restauration de l'Espace Borne pont de Bellecombe (création de chenaux, arrasements de bancs,..)
 - ✓ Etude de restauration du Foron du Reposoir (dont continuité piscicole)

- ✓ Conception d'un schéma d'aménagement /restauration du Nant de Marnaz
 - ✓ Etude globale de faisabilité de la restauration de la confluence Arve / Foron
 - ✓ Rétablissement d'un corridor boisé le long de l'Arve à Etrembières
 - ✓ Etude de restauration hydromorphologique du Bronze (Bonneville/Vougy)
 - ✓ Poursuivre la restauration du Marais du pont neuf (Reignier)
 - ✓ Poursuivre la restauration des bois de Vernaz béguin et chatelaine
- Pour le Foron Genevois :
 - ✓ Restauration du Foron, en amont du pont de Fossard
 - ✓ Mission de maîtrise d'oeuvre de la restauration de la confluence Arve / Foron (Gaillard / Etrembières)
 - Pour le Giffre
 - ✓ Cf. contrat de rivière Giffre
 - ✓ Etude pour la restauration du marais d'entreverges
 - ✓ Plan de gestion et de restauration du Hisson (La Tour/ Saint Jeoire)
 - Pour la Menoge
 - ✓ Restauration des continuités sur le Foron de Fillinges et la Menoge : finalisation des projets (Boege, Burignin, Fillinges)
 - ✓ Etude pour la restauration du marais des Tattes et du Thy (La Tour / vuiz en Sallaz)
 - ✓ Restauration de la Menoge entre Bonne et Fillinges (AVP, PRO, dossiers règlementaires))
 - Pour le Bronze, Borne et Forons (la Roche, Reignier)
 - ✓ Phases préalables aux travaux des seuils de Fernolet et du pont de la RD1203 sur le Foron de la Roche
 - ✓ L'étude morphologique du Bronze

Au titre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE

Le budget intégrera :

- la poursuite des études quantitatives de la Menoge, du Foron de la Roche et du Foron de Gaillard,
- la maintenance et le suivi du réseau de mesure des débits (appareillages des territoires d'altitude validés en CLE),
- les suivis hydrométriques des têtes de bassin versants prioritaires (Borne amont, Foron de Mieussy, Foron de Taninges et Risse)

Au travers du contrat ENS (espaces naturels sensibles) - dont Natura 2000

- Ce contrat soutien notamment les mêmes actions que le contrat global et des actions plus particulièrement dédiées à la gestion des milieux aquatiques et/ou orientées sur la protection des espèces ou la restauration des habitats aquatiques ou humides ainsi que les acquisitions foncières.
- Certaines actions permettent de décliner le DOCOB Natura 2000 ou viennent en complément du dispositif Natura 2000 et au contrat vert et bleu

Le contrat ENS englobe notamment pour le bassin versant :

- l'étude des besoins de gestion ou de restauration des habitats piscicoles,
- les études d'inventaires naturalistes diverses (à but uniquement de connaissance – hors besoins d'études d'impacts de projets)
- la gestion opérationnelle de diverses zones humides et l'inventaire à actualiser de ces dernières,
- la valorisation des espaces aquatiques et naturels du site du SM3A, ainsi que l'accueil du public.
- Le développement de pépinières pour fournir des plantes nécessaires aux travaux du SM3A (techniques de génie végétal, re-végétalisation et replantations d'hélophytes)

Plus spécifiquement ce contrat permet de financer :

- Pour Arve Amont :
 - ✓ la restauration de la ZH de Grassenières (Les Contamines Montjoies – études, travaux 2023)
 - ✓ la restauration des ZH de la chapelle des Montets (Vallorcine/Chamonix)
 - ✓ la reprise des seuils de l'Ugine aval,
 - ✓ Etudes piscicoles par AdN environnemental

- Pour Arve Aval
 - ✓ Restauration de l'espace « Borne – pont de Bellecombe »
 - ✓ Restauration des ZH (cf. Partie Contrat global) : Zone d'Anterne à Vougy-Marignier, Plateau des Bornes, les îles de Vougy, ...
 - ✓ Mise en valeur du site du SM3A
 - ✓ Etudes pour la réintroduction de la Cistude d'Europe
- Pour la Menoge
 - ✓ Etude hydrologique de la tourbière des Moises
 - ✓ Travaux de restauration de la Gouille aux morts
 - ✓ Diagnostic et plan de gestion de la Tourbière de Lossy,
 - ✓ Restauration du marais du déluge
- Pour le Giffre
 - ✓ ZH du Plateau de Sommand,
 - ✓ Restauration des circulations hydrologiques de la ZH de Bellevaux (les mouilles)
- Pour la Borne et Forons La Roche / Reignier
 - ✓ Mise en transparence de 2 seuils sur le Foron de la Roche

4.7. Les subventions

Le budget du SM3A traduit une nouvelle fois un subventionnement important :

- 480 k € au titre des subventions liées aux postes
- 736 k€ au titre des subventions liées aux dépenses de fonctionnement
- 780k€ au titre des dépenses d'investissement

4.8. FCTVA

Considérant les dépenses d'investissement réalisé en 2019, le SM3A peut escompter percevoir un peu plus 621k€.

4.9. Inscription d'un emprunt d'équilibre

Pour financer les investissements escomptés équilibrer le budget un emprunt d'équilibre serait inscrit à hauteur de 780k€.

4.10. Les opérations conduites dans le cadre des compétences optionnelles

Arve pure

Dans le cadre du contrat global, l'Agence de l'eau a souhaité confirmer son soutien financier pour la qualité de l'eau en poursuivant le dispositif ARVE PURE ; cela s'est traduit par une nouvelle convention avec les intercommunalités du territoire permettant au SM3A de poursuivre l'animation du dispositif et de porter certaines études relatives à la qualité

Outre les dépenses liées aux charges de personnel liées à la chargée de mission en charge de l'animation et coordination du contrat au niveau du territoire, les dépenses couvriraient essentiellement la poursuite des études en cours et le lancement de nouvelles analyses, études, la planification de formation, des dépenses de communication. Le financement des signatures est contractuel (72.5k€/an), l'agence de l'eau subventionne à 50% la plupart des études, en accompagnement souvent du département et du canton de Genève.

Fonds Air Bois :

L'approbation au premier semestre 2019 d'un nouveau **Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'Arve** révisé a permis la poursuite du dispositif d'aide aux particuliers animé par le SM3A : le Fond Air Bois.

La budget 2022 intégrera les frais annuels d'animation (100k€) ainsi que les dépenses de personnel liées au renfort de communication, ainsi que les dépenses liées au versement des primes aux bénéficiaires. Il comprendra également, conformément à la décision du COPIL une opération spécifique de communication porte-à-portable.

Le dispositif est financé pour moitié par l'ADEME, l'autre moitié étant financée à part égales entre le Département, la Région, et les intercommunalités du territoire et commune de Châtillon sur Cluses.

Prime chauffage bois Annemasse AGGLO

Le SM3A assure également l'animation du dispositif similaire existant sur Annemasse Agglo, à hauteur d'un ½ ETP, remboursé intégralement (#25K€) correspondant aux dépenses de personnel, frais annexes et communication.

Prime chauffage bois CCAS

Le SM3A assure également l'animation du dispositif similaire existant sur la CCAS, à hauteur d'un ½ ETP, remboursé intégralement (#25K€) correspondant aux dépenses de personnel, frais annexes et communication.

PPA2

Le SM3A assure enfin l'animation du PPA 2 dispositif similaire existant sur Annemasse Agglo, à hauteur d'un 1 ETP, correspondant aux dépenses de personnel, frais annexes (65k€), conformément aux conventions signées avec les financeurs (communautés de communes, mairie de Chatillon, Département, ADEME).

S'ajoutera en 2022 les dépenses liées à un marché de communication (accord cadre ; montant maximum 250k€ TTC sur 2022-2023)

4.11. Projection du budget 2022 du bloc commun de compétence

Au terme de la première réflexion technique (dans l'attente de la définition budgétaire plus précise de certaines opérations et dans l'attente de l'achèvement des comités de rivières), le projet de budget pour le bloc commun (**hors actions conventionnées : fonds air bois, prime chauffage bois CCAS, prime chauffage bois Annemasse Agglo, Arve pure, PPA2**) peut être résumé en grandes masses :

DEPENSES FONCTIONNEMENT (en K€)				
	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)	4 361	5 674	4 399	5 423
DEEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT hors projets techniques	2 149	2 463	2 173	2 460
Dépenses fonctionnement à caractère général (carburant, maintenance informatique, affranchissement, communication)	282	452	246	452
Indemnités élus	114	128	122	135
Dépenses RH	1 590	1 738	1 675	1 748
Charges financières (intérêts emprunts)	163	145	130	125

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT projets techniques	2 212	3 211	2 226	2 963
Entretien des cours d'eau et travaux de fonctionnement liés	1 454	1 984	1 509	2 022
Etudes de fonctionnement	558	849	539	621
Autres dépenses liées aux projets techniques (honoraires, publication,subventions..)	200	378	178	320

VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (amortissements)	367	550	527	600
VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (hors amortissements)		3 314		3 716
DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES		9 538		9 739

DEPENSES INVESTISSEMENT (en K€)				
	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE (D001)		2 401		1 289
DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT A CARACTERE GENERAL	1 641	1 130	1 140	1 075
Remboursement capital emprunt	1 586	1 070	1 064	984
Immobilisations corporelles (hors foncier et techniques)	37	52	60	86
Immobilisations incorporelles(hors frais études)	18	8	16	5

DEEPENSES INVESTISSEMENT projets techniques : travaux, études et frais annexes (foncier, frais d'insertion...)	4 502	15 200	8 882	9 818
Frais d'études	762	1 660	910	592
Travaux d'investissement	3 464	11 555	7 787	7 410
Foncier	101	1 294	120	641
Participations hydroelectricité	0	400	0	0
Appareil techniques	175	91	65	90
Subventions	392	200	0	1 085
DEPENSES OPERATION POUR COMPTE DE TIERS		3 497	2 406	2 467

Opérations ordre entre sections	0	20	0	20
Operations ordre à l'intérieur de la section	0	980	150	980

Restes à réaliser dépenses		3 824		4 606
-----------------------------------	--	--------------	--	--------------

DEPENSES INVESTISSEMENT (en incluant le déficit d'investissement reporté D001)		27 052		20 255
--	--	---------------	--	---------------

RECETTES FONCTIONNEMENT (en K€)				
	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Excédent fonctionnement reporté (R002) SM3A		1 845		1 050
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)	7 130	7 673	7 234	7 933
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT hors projets techniques	6 408	6 621	6 808	7 197
Participations membres au bloc commun de compétences GEMAPI	5 910	5 993	5 997	6 592
Subventions liées aux postes	412	511	482	480
Autres recettes	86	117	329	125

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT projets techniques : subventions et rachat matériaux	722	1 052	426	736
---	------------	--------------	------------	------------

Opérations ordre entre sections	0	20	0	20
--	----------	-----------	----------	-----------

RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES (en incluant l'excédent de fonctionnement reporté)		9 538		9 739
--	--	--------------	--	--------------

RECETTES INVESTISSEMENT (en K€)				
	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
AFFECTATION RESULTAT ANTERIEUR FONCTIONNEMENT (1068)	998	2 944	2 944	3 100
RECETTES INVESTISSEMENT HORS PROJETS TECHNIQUES	809	4 687	2 266	1 401
FCTVA SM3A	773	1 206	1 201	621
EMPRUNT	0	3 481	1 065	780
	36			

RECETTES INVESTISSEMENT projets techniques : travaux, études et frais annexes (foncier, frais d'insertion...)	2 846	7 923	5 446	5 944
Subventions investissement	2 846	7 923	5 446	5 943

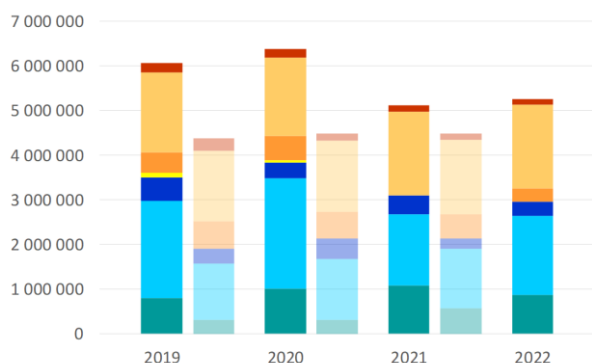
RECETTES OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	398	3 302	2 358	2 096
VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (amortissements)	367	550	527	600
VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (hors amortissements)		3 314		3 716
Operations ordre à l'intérieur de la section	0	980	150	980

Restes à réaliser recettes		3 352		2 418
-----------------------------------	--	--------------	--	--------------

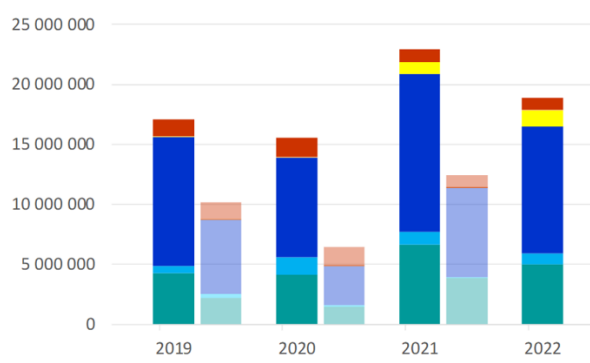
RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES		27 052		20 255
---	--	---------------	--	---------------

Le graphique ci-dessous présente les proportions de chaque catégorie de dépense au sein des sections d'investissement et de fonctionnement pour la projection du budget 2022 :

Fonctionnement



Investissement



- MILIEUX
- ENTRETIEN CE & ZH
- RISQUES
- HORS CATEGORIE
- FRAIS FIXES
- MASSE SALARIALE
- CHARGE FINANCIERE

Pour chaque année, la colonne de gauche représente les dépenses prévisionnelles, et celle de droite les dépenses effectivement réalisées.

4.12. Evolution pluriannuelle 2023/2024/2025

En décembre 2021, dans le cadre de la discussion sur le niveau des participations des membres du syndicat, une programmation pluriannuelle des dépenses de fonctionnement (PPF) et d'investissement (PPI) a été présentée. En parallèle, a été envisagée les élections attendues des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Nous pouvons rappeler ici :

- Considérant les dépenses de fonctionnement : Une hausse des dépenses d'entretien des cours d'eau et zones humides est envisagée sur la période au fur et à mesure de la découverte et de la prise en charge des cours d'eau du bassin versant. Au niveau des charges de personnel le nombre d'agents devrait peu évoluer ; les principales évolutions seront donc dues aux mesures nationales, glissement vieillesse technicité..... Les autres charges seront influencées essentiellement par l'inflation.

- Considérant les dépenses d'investissement : Après une année 2023 légèrement en retrait, il est prévu que les dépenses d'investissement augmentent en 2023/2024 nécessitant le recours à l'emprunt

- Considérant les recettes de fonctionnement : La principale recette du syndicat est les contributions de ses membres. Le montant de 17.50€/habitant population DGF étant fixe pour la durée du mandat, le seul hausse sera liée à l'augmentation annuelle de population. Si le SM3A escompte encore des recettes conséquentes (postes + projets), il faut s'attendre à les voir légèrement diminuer.

- Considérant les recettes d'investissement : le SM3A bénéficiera de subventions conséquentes dans le cadre de ses contrats et devraient suivre le rythme des dépenses. Il en est de même pour le FCTVA. Pour faire face aux dépenses d'investissement, le SM3A devra souscrire des emprunts.

Ainsi, il est envisagé une CAF nette dont le niveau varierait entre 1654k€ et 1082k€.

La capacité de désendettement passerait à 6.6 années

5. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

5.1. Situation au 31/12/2020

Pour assurer les missions du bloc commun de compétences et des compétences optionnelles, le SM3A employait au 31/12/2021 37 agents :

- 33 agents pour assurer le bloc commun de compétences (+ 2 emplois permanents vacants, et 1 agent en disponibilité)
- 4 agents pour les compétences optionnelles (1 poste non permanent vacant).

5.2. Perspective 2022

Concernant les rémunérations, suite aux décisions nationales, le point d'indice n'a pas été réévalué en 2021 et ne devrait pas l'être en 2022

Au 1^{er} janvier 2022, le gouvernement a souhaité revaloriser les agents de catégorie C en révisant certaines grilles indiciaires et en faisant bénéficier à tous ces agents un avancement d'un an dans leurs carrières.

La progression naturelle des carrières agents, « le Glissement Vieillesse technicité (GVT) » est un phénomène qui contribue habituellement à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des rémunérations liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents. Pour l'année 2021 (hors avancements de grade et promotions internes éventuelles). Cela se traduit par une augmentation d'environ 10 000€ sur l'année.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a institué une indemnité/prime de précarité pour tous les nouveaux contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021 d'une durée inférieure ou égale à un an, renouvellement inclus (hors saisonniers, contrats de projet, nomination stagiaire à l'issue du contrat) lorsque la rémunération brute globale est inférieure à un certain plafond. Cette mesure s'inspire de l'indemnité de fin de contrat mise en place dans le secteur privé, et qui est égale à 10% de la rémunération brute totale versée au salarié. Le SM3A connaît peu de telles situations pour les contractuels, l'impact financier en sera donc limité.

Le gouvernement a pris une ordonnance visant à la participation obligatoire des employeurs publics territoriaux de 50% minimum des contrats santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2026 et de 20% minimum des contrats de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025. Les agents du SM3A ne bénéficient d'aucune participation (santé et prévoyance). Une participation dès 2022 aura forcément un impact budgétaire.

En 2022, est déjà recrutée une chargée de mission PPA2 (arrivée le 1^{er} mars 2022)

Sont envisagés les recrutements :

- d'un.e chargé.e de projet au sein du pôle prévention des inondations (poste vacant depuis le 23 décembre 2021).
- d'une chargée de mission au sein du pôle milieux suite aux congés maternité/parental de la chargée de mission contrat vert et bleu.

Suite au départ en retraite de l'agent en charge de l'entretien des locaux, la prestation sera externalisée et l'emploi supprimé au sein du tableau des effectifs.

Des heures supplémentaires sont attribuées aux agents effectuant des surcharges temporaires d'activité, notamment en raison de forts épisodes pluviaux et de crues (astreintes essentiellement).

Le régime de l'astreinte d'urgence et de direction a été délibéré en 2019, faisant suite à l'expérience de la tempête Éléonor.

Un agent bénéficie d'un avantage en nature déclaré pour véhicule de service

Aucune prime de treizième mois n'est versée au sein du Syndicat (aucune délibération en ce sens n'ayant été prise avant le 27 janvier 1984)

Les agents bénéficient d'une adhésion au CNAS (Centre national d'action sociale) et de titres restaurant d'une valeur faciale de 6€ (pris en charge à 50% par le SM3A).
